

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020**

Objet : Election des membres du bureau

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 46 (dont 5 procurations) -137 voix

Votants : 45 Pour soit 136 voix

1 Abstention (Mr Detolle)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mr Pierre ALLARD – 1 voix
Mr François BARNAUD – 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) - 2 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix
Mr Alain DETOLLE (suppléant de Mme C. Collet-Dufays) - 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY (suppléant de Mme S. Vallée) - 6 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix
Mr Alain GRASS - 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr S. Delautrette) 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix
Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Henri LECLERE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaud) - 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX - 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr P. Chevalier) - 2 voix
Mme Hélène ROME – 6 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme S. Gentil) - 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président de la CC POL
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Départemental de la Corrèze
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller communautaire CC Xaintrie Val-Dordogne
Président CC Bénévêt Grand-Bourg
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président Département Hte-Vienne
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente Département Corrèze
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Département Creuse
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

En référence aux statuts en vigueur, le Bureau est composé du Président et de 18 autres membres (dont 7 vice-présidents) répartis comme suit :

REGION

- 3 membres désignés parmi les représentants de la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix par délégué)

DEPARTEMENTS

- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Corrèze (5 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Creuse (5 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Haute-Vienne (5 voix)

EPCI et groupements de collectivités en CORREZE

- 1 membre désigné parmi les représentants de l'Agglomération Tulle Agglo (1 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (1 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Corrèze dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 habitants (1 voix) soit parmi les EPCI suivants :

- CC Midi Corrèzien
- CC Pays de Lubersac Pompadour
- CC Pays d'Uzerche
- CC de Ventadour Egletons, Monédières
- CC Xaintrie Val Dordogne

- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Corrèze (à l'exclusion des représentants de la communauté d'agglomération Tulle Agglo) dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi l'EPCI suivant :

- Syndicat de la Diège

EPCI en CREUSE

- 1 membre de l'Agglo du Grand Guéret (1 voix)
- 3 membres désignés parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Creuse dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 (1 voix par délégué) habitants soit parmi les EPCI suivants :

- CC Creuse Confluence
- CC Creuse Grand Sud
- CC Creuse Sud-Ouest
- CC Marche et Combraille en Aquitaine
- CC Portes de la Creuse en Marche
- CC Pays Sostranien
- CC Pays Dunois
- CC Bénévent Grand Bourg

EPCI et Commune en HAUTE-VIENNE

- 1 membre de la Ville de Limoges (1 voix)
- 2 membres désignés parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Haute-Vienne dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 habitants (1 voix par délégué) soit parmi les EPCI suivants :

- CC Briance Combade
- CC Briance Sud Haute-Vienne
- CC Gartempe Saint-Pardoux
- CC Noblat
- CC Ouest Limousin
- CC Pays de Nexon Monts de Châlus
- CC Pays de St Yrieix
- CC Portes de Vassivière

- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Haute-Vienne dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi les EPCI suivants :

- CC Haut Limousin en Marche
- CC ELAN
- CC Porte Océane du Limousin (POL)

Monsieur Jean-Marie BOST procède à l'élection des membres du Bureau.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres du Bureau.

Jean-Marie BOST soumet au vote les candidatures suivantes :

- 1^{er} vice-président : **François VINCENT** représentant la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix)
- 2^{ème} vice-présidente : **Hélène ROME** représentant le Département de la Corrèze (5 voix)
- 3^{ème} vice-présidente : **Hélène FAIVRE** représentant le Département de la Creuse (5 voix)
- 4^{ème} vice-président : **Yves RAYMONDAUD** représentant le Département de la Haute-Vienne (5 voix)
- 5^{ème} vice-président : **Jean-Pierre BERNARDIE** représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (19) (1 voix)
- 6^{ème} vice-président : **Alain GRASS** représentant la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (23) (1 voix)
- 7^{ème} vice-président : **Jean-Paul BARRIERE** représentant de la Communauté de communes Haut-Limousin en Marche (87) (1 voix)

Les 11 autres membres du bureau :

- **Mathieu Hazouard** (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- **Christophe Patier** (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- **Bruno Fleury** (Communauté d'Agglomération Tulle Agglo) (1 voix)
- **Francis Comby** (Communauté de communes de Lubersac Pompadour) (1 voix)
- **Pierre Chevalier** (Syndicat de la Diège) (1 voix)
- **Henri Leclère** (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) (1 voix)
- **Camille Carcat** (Communauté de communes Porte de la Creuse en Marche) (1 voix)
- **Vincent Turpinat** (Communauté de communes Creuse Confluence) (1 voix)
- **Sarah Gentil** (Ville de Limoges) (1 voix)
- **Alain Faucher** (Communauté de communes de Noblat) (1 voix)
- **Joël Vilard** (Communauté de communes Ouest Limousin) (1 voix)

Résultat pour chaque candidat :

Nombre de votants : 45 représentant 136 voix (1 Abstention représentant 1 voix)

Nombre de suffrages exprimés : 136

Votes blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 69

Chaque candidat obtient 136 voix

Chaque candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, les candidats listés ci-dessus sont élus membres du Bureau. Les sept premiers membres du Bureau sont les sept vice-présidents par ordre d'élection.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat Le
Publié par affichage en

RECU EN PREFECTURE

Le 30/09/2020

Application agréée E-legalite.com